

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (2002)

Rubrik: Annexe aux comptes du groupe 2002

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Annexe aux comptes du groupe 2002.

Principes de consolidation.

Généralités. Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et aux «Recommandations relatives à la présentation des comptes» (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle (true and fair view) des comptes annuels consolidés.

9

L'exception suivante mise à part, les principes d'évaluation et de consolidation sont les mêmes que pour l'exercice précédent:

Conversion des monnaies étrangères. La méthode utilisée pour la conversion des monnaies étrangères dans le compte de résultat a été modifiée en 2002. Dorénavant, le cours moyen sera appliqué en lieu et place du cours du jour de clôture.

Date de clôture. L'exercice compte douze mois pour toutes les sociétés. Exception faite de Kraftwerk Rapperswil-Auenstein AG (clôture au 30 septembre), l'exercice comptable de toutes les unités incluses est identique à l'année civile.

Périmètre de consolidation. Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (SA CFF) et de toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient, directement ou indirectement, la majorité des voix.

La participation de 100% dans AlpTransit Gotthard AG n'est pas consolidée, mais prise en compte selon la méthode de mise en équivalence. En effet, ayant conclu un accord avec la SA CFF, la Confédération jouit dans ce cas d'une influence prépondérante. Le critère de la direction unique n'est donc pas rempli.

Etant donné les restructurations en cours et prévues au sein des participations de la SA CFF dans les entrepôts, la participation de 100% dans CSC Basel AG est encore prise en compte selon la méthode de mise en équivalence.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figurent à la page 38.

Méthode de consolidation. La méthode de l'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges sont saisis à 100%; la part de tiers aux capitaux propres et au résultat figure séparément.

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase». Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges internes au groupe sont compensés réciproquement. Les gains intermédiaires découlant de transactions internes au groupe qui n'ont pas encore été réalisés par la vente à des tiers sont éliminés lors de la consolidation.

Les sociétés associées, c'est-à-dire toutes les entreprises dans lesquelles la SA CFF détient une participation de 20% à 50%, sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence.

Intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires figurant dans les états financiers du groupe correspondent à la part des tiers aux capitaux propres et au résultat des sociétés consolidées, proportionnellement à leur participation dans ces dernières.

10

Conversion des monnaies étrangères. Les actifs et les dettes des bilans établis en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de clôture. Les capitaux propres sont convertis au cours historique, les produits et les charges au cours moyen.

Les cours de change suivants ont été appliqués dans les présents comptes:

	Cours moyen 2002	Cours du jour de clôture 31.12.2002	Cours du jour de clôture 31.12.2001
EUR	1,48	1,47	1,48

Goodwill. Lors de la première consolidation d'une société, son patrimoine et ses dettes sont évalués selon des principes uniformes (fair value). La différence entre les capitaux propres et le prix d'achat (goodwill) est inscrite à l'actif et généralement amortie de manière linéaire sur cinq ans.

Principes d'évaluation.

Généralités. Les comptes du groupe, qui sont établis en conformité avec les principes d'évaluation et de présentation des comptes Swiss GAAP RPC, sont basés sur les comptes des sociétés du groupe, eux aussi établis selon ces normes.

11

Actifs circulants. Les liquidités englobent les avoirs en caisse, les avoirs en comptes postaux et les avoirs en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme.

Les **titres** sont évalués au cours atteint à la fin de l'année.

Les **créances résultant de ventes et de prestations de services** ainsi que les **autres créances** sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité concrets sont couverts par des provisions individuelles, les risques latents par des correctifs de valeur forfaitaires.

Les **stocks** ont été comptabilisés dans les actifs immobilisés – soit au coût d'acquisition soit au prix de revient – selon le principe de la valeur la plus basse. Le prix de revient s'obtient en additionnant les dépenses liées aux achats de matériel et les coûts de fabrication (prix de revient global). Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte par des corrections de valeur. Les escomptes octroyés par les fournisseurs sont comptabilisés dans les produits financiers.

Actifs immobilisés. Les **immobilisations financières** comprennent les participations non consolidées. Celles dans lesquelles la SA CFF détient au moins 20% des voix sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence et les autres figurent dans les comptes au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les immobilisations financières comprennent en outre des créances à long terme envers des tiers, envers des participations non consolidées et envers l'actionnaire qui sont portées en compte à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite des amortissements nécessaires. Les amortissements se font de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les durées d'utilisation sont estimées comme suit (en années):

Equipements techniques, électrotechniques et mécaniques	15-25
Instruments, mobilier et outillage	10
Informatique	4
Systemes de télécommunication	2-20
Véhicules	
– Locomotives et véhicules moteurs	25
– Voitures et wagons	20
– Wagons de service	30
– Véhicules routiers et autres	10-25
– Technique ferroviaire	20-50
Raccordement, alimentation, évacuation	15-25
Ouvrages hydrauliques	80
Bâtiments	50-75

Les contrats de leasing qui, sur le plan économique, sont assimilés à l'achat d'un objet (leasing financier), sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles et amortis sur la même durée que les immobilisations comparables. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées comme dettes financières. Les gains issus de ce type d'opérations donnent lieu à la constitution de provisions qui sont dissoutes sur l'ensemble de la durée du contrat.

12

Les **infrastructures en construction** englobent l'ensemble des coûts relatifs à un projet. Les coûts ne pouvant pas être inscrits à l'actif sont pris en considération jusqu'à la fin du projet par des corrections de valeur.

Les **immobilisations incorporelles** englobent les valeurs incorporelles acquises (goodwill, droit d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Les amortissements sont linéaires sur toute la durée d'utilisation.

Dettes. Les affectations à la **prévoyance professionnelle** sont conformes aux prescriptions de la LPP. La plupart des institutions de prévoyance du groupe appliquent le système de la primauté des prestations. Les prestations versées aux collaborateurs assurés sont généralement calculées en pour-cent du salaire escompté durant les dernières années qui précèdent le départ à la retraite et sont fonction du nombre d'années de service.

En principe, la prévoyance professionnelle des employés du groupe CFF est assurée par la Caisse de pensions des CFF, autonome depuis le 1^{er} janvier 1999. Certaines sociétés sont toutefois affiliées à d'autres institutions de prévoyance.

Les RPC 16 régissent la présentation des incidences économiques des engagements de prévoyance dans les comptes annuels des entreprises, indépendamment de la forme juridique des plans et institutions de prévoyance. Elles obligent donc les entreprises à tenir compte de ces institutions dans leurs états financiers alors que, juridiquement parlant, il n'en découle ni créances ni dettes pour l'entreprise. Les actifs et les dettes des institutions de prévoyance sont réévalués périodiquement. ATAG Libera SA se charge annuellement des calculs RPC 16 pour le compte de la SA CFF selon la méthode «Projected Unit Credit» (coût unitaire projeté). Calculés selon une méthode prospective, les engagements de prévoyance (Projected Benefit Obligations – PBO) relatifs aux assurés actifs correspondent à la valeur actuelle des prestations de prévoyance acquises à la date de clôture, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes ainsi que des probabilités de sortie. Les engagements de prévoyance relatifs aux bénéficiaires de rentes correspondent à la valeur actuelle des rentes en cours, compte tenu de l'évolution future des rentes. L'engagement total est ensuite mis en parallèle avec la fortune de prévoyance évaluée à sa valeur de marché. En cas d'insuffisance de couverture, le montant passif (report du montant de l'exercice précédent), au moins, doit être inscrit dans les comptes financiers. Si la différence entre le montant passif et l'insuffisance de couverture effective dépasse la marge prévue par les RPC 16 (montant s'écartant de plus de 10% de la fortune de prévoyance ou des engagements de prévoyance), celle-ci doit être inscrite dans le compte de résultat et être amortie sur la durée résiduelle moyenne de service des employés actifs (dans le cas des CFF, 15 ans).

Les **autres provisions** sont constituées et dissoutes selon les principes de l'économie d'entreprise.

Les **impôts latents** concernent uniquement les sociétés en participation, la SA CFF et CFF Cargo SA n'étant pas soumises à l'impôt. Ils tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial et à la fiscalité locale. La provision est constituée selon la méthode «liability» et, le cas échéant, adaptée en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

Aucun report significatif des pertes et aucun avoir fiscal ne sont actuellement à prendre en considération.

Instruments financiers dérivés. Dans le domaine financier, la SA CFF applique une stratégie visant à réduire les risques. Les instruments dérivés servent donc exclusivement à couvrir les opérations de base. Les événements ayant des incidences sur le compte de résultat sont comptabilisés. Une évaluation régulière des transactions hors bilan permet de contrôler les risques.

Remarques concernant les comptes du groupe.

13

0 Modification du périmètre de consolidation

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le cercle des participations entièrement consolidées a subi les modifications suivantes:

Entrées:

- Passaggio Rail SA, Olten: achat d'une participation de 60% (janvier 2002)
- Swiss Rail Cargo Köln GmbH, Cologne: participation de 51% dans la nouvelle société (juin 2002)
- SBB GmbH, Lörrach: participation de 100% dans la nouvelle société (novembre 2002)
- MThB Deutschland GmbH, Constance: achat d'une participation de 100% (décembre 2002)

Sorties:

- Aucune

1 Produits du trafic

M CHF	2002	2001
Trafic voyageurs	1 797,2	1 714,4
Trafic marchandises	985,4	1 049,3
Prestations ferroviaires	119,2	141,4
Infrastructure	15,3	14,6
Produits du trafic	2 917,1	2 919,7

Les produits du trafic sont stables. Le produit du trafic voyageurs affiche une progression de 4,8%. En revanche, celui du trafic marchandises est en repli de 6,1%, ce qui s'explique par la morosité conjoncturelle qui sévit en Europe et par les interruptions du trafic sur l'axe Nord-Sud. D'une manière générale, les prestations ferroviaires vendues au cours de l'exercice sous revue ont diminué alors que celles relevant de l'infrastructure ont légèrement augmenté.

2 Indemnités compensatoires

M CHF	2002	2001
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional		
Confédération	317,1	324,7
Cantons	189,9	212,0
Contributions de tiers	0,3	2,4
Total des indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	507,3	539,1
Subventions concernant le prix des sillons dans le cadre du trafic marchandises pour le trafic combiné	32,7	37,4
. /. écart avec l'exercice 2000	0,0	-17,0
pour les autres trafics marchandises	59,3	61,9
Total des subventions concernant le prix des sillons	92,0	82,3
Indemnités compensatoires versées à Cargo pour le trafic combiné	18,3	16,0
Indemnités compensatoires	617,6	637,4

14

En 2002, la pratique concernant la comptabilisation des indemnités compensatoires versées par la Confédération en faveur de la Communauté de transports zurichoise (ZVV) a été modifiée, en application d'une directive de l'Office fédéral des transports (OFT). Auparavant, les subventions allouées à la ZVV étaient directement déduites des prestations de la Confédération destinées aux infrastructures (voir remarque 7). Désormais, elles seront déduites des indemnités compensatoires versées par les cantons. Pour l'exercice 2002, la part ZVV s'élève à 30 millions de francs.

La Confédération a versé une indemnité compensatoire supplémentaire de 0,2 million de francs pour le trafic voyageurs régional afin de couvrir les coûts liés au transport accompagné des véhicules à moteur pendant la fermeture du tunnel routier du St-Gothard. L'indemnité versée à Cargo au même titre est de 2,3 millions de francs.

3 Produits résultant de la location d'immeubles

Ce poste comprend les revenus issus de la location des immeubles composant le portefeuille immobilier des CFF.

4 Produits accessoires

M CHF	2002	2001
Personnel détaché	1,4	1,6
Prestations de services pour tiers	117,0	135,5
Travaux de maintenance et d'entretien	50,2	31,4
Produits résultant de la location	59,8	31,8
Ventes d'énergie	55,5	92,7
Opérations de change	41,9	51,3
Commissions	109,8	86,1
Matériel et imprimés	34,8	14,0
Participations financières	75,9	61,2
Autres produits accessoires	41,7	34,4
Produits accessoires	588,0	540,0

La hausse des produits accessoires est due non seulement à l'évolution de l'activité normale, mais aussi et surtout aux prestations supplémentaires fournies durant Expo.02 (maintenance, commissions, imprimés et autres produits accessoires).

Le décompte des voitures étant désormais entièrement comptabilisé à la valeur brute, les produits résultant de la location ont augmenté. En contrepartie, les charges de véhicules ont augmenté du même montant (voir remarque 11).

L'aliénation de participations dans des compagnies d'électricité a entraîné une diminution de la quantité d'énergie produite et par conséquent de l'énergie excédentaire pouvant être vendue.

L'accroissement des participations financières résulte de l'augmentation des taxes perçues auprès des voyageurs sans titre de transport valable et des participations aux frais de publicité et de marketing liés à la vente des abonnements généraux et demi-tarif.

5 Autres produits

La hausse des autres produits s'explique essentiellement par la première consolidation de Passaggio Rail SA, Olten. C'est aussi par le biais de ce poste que la provision constituée pour compenser les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché est dissoute.

6 Prestations propres

M CHF	2002	2001
Investissements	345,2	388,8
Etablissement de stocks	204,2	187,8
Prestations propres	549,4	576,6

Les prestations propres liées à Rail 2000 ont été moins volumineuses, ce que reflète la diminution des investissements. En revanche, les prestations propres pour l'établissement de stocks affichent une progression de 16,4 millions de francs, due principalement à des prestations supplémentaires fournies dans le domaine du service du matériel roulant (Expo.02).

7 Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure

M CHF	2002	2001
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	810,0	777,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	494,0	484,0
Participation à raison des avantages ZVV	0,0	-35,6
Contribution pour l'offre de remplacement des CFF pendant la fermeture du tunnel routier du St-Gothard	2,9	0,0
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	1 306,9	1 225,4

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes et sur les investissements non activés. La hausse de ces contributions est liée essentiellement aux investissements réalisés dans le cadre de Rail 2000. La contribution à l'exploitation de l'infrastructure destinée à l'entretien de cette dernière a également augmenté.

La Confédération a versé 2,9 millions de francs aux CFF pour les coûts occasionnés par la fermeture du tunnel routier du St-Gothard. Ce montant comprend, d'une part, une contribution à fonds perdu pour les coûts non activés de la chaussée roulante entre Brunnen SZ et Lugano et, d'autre part, une indemnité compensatoire pour les frais d'exploitation non couverts liés au transport accompagné des véhicules à moteur.

Les prestations de la Confédération englobent également le versement aux CFF d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transports zurichoise (ZVV). Cette somme n'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par les CFF, elle est reversée directement à la ZVV. Jusqu'à présent, elle était donc déduite directement des prestations de la Confédération. Selon les directives de l'Office fédéral des transports (OFT), cette contribution doit dorénavant être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons.

8 Déductions sur les produits

La diminution des déductions sur les produits se justifie par la baisse du solde des bénéfiques et des pertes de cours ainsi que par la variation du ducroire.

9 Charges de matières

Le besoin accru de pièces de rechange induit par les transports effectués dans le cadre d'Expo.02 ainsi que l'utilisation de pièces détachées plus complexes et plus chères pour le nouveau parc de véhicules ICN et IC2000 – en particulier le matériel destiné aux véhicules moteurs, aux voitures et aux machines – ont entraîné une hausse des charges de matières.

10 Charges de personnel

M CHF	2002	2001
Charges de personnel (salaires)	2 529,1	2 470,0
Charges sociales	400,3	327,6
Autres charges de personnel	92,2	57,6
Charges de personnel	3 021,6	2 855,2

La hausse des charges salariales découle, d'une part, de l'augmentation de l'effectif du groupe, qui est due essentiellement à la première consolidation de Passaggio Rail SA, Olten, et à l'accroissement du nombre de collaborateurs chez Securitrans, et, d'autre part, des augmentations de salaires consenties en 2002 et des prestations supplémentaires fournies par le personnel durant Expo.02.

Les coûts à hauteur de 20,5 millions de francs liés aux départs à la retraite anticipée chez CFF Cargo SA ont été imputés sur les charges sociales. L'accroissement des charges sociales est également dû à l'augmentation des contributions à la prévoyance professionnelle en raison des cotisations pour augmentation de gain, à des retraites administratives et à des rachats dans la Caisse de pensions en 2002.

Les autres charges de personnel comprennent les dépenses liées au transfert du domaine de l'apprentissage au sein de la communauté de formation «login» mise sur pied par les CFF et le BLS: tous les apprentis suivant une formation reconnue par l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) ont été transférés dans «login». Ce poste englobe aussi les loyers pour le personnel auxiliaire engagé pendant Expo.02 ainsi que le bonus pour l'Exposition nationale versé sous forme de chèques Reka au personnel des CFF.

11 Autres charges d'exploitation

M CHF	2002	2001
Loyer pour immobilisations corporelles	26,3	19,9
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	202,5	181,5
Charges de véhicules	118,5	73,0
Assurances-choses, droits, taxes	56,3	54,1
Charges d'énergie, évacuation des déchets	119,2	164,6
Charges d'administration et d'informatique	224,7	218,7
Dépenses publicitaires	59,4	50,5
Autres charges d'exploitation	19,2	95,1
Charges pour prestations fournies par des tiers	265,4	278,0
Réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires	46,4	58,1
Autres charges d'exploitation	1 137,9	1 193,5

La sollicitation accrue du matériel roulant pendant Expo.02 a nécessité des travaux de maintenance supplémentaires qui ont engendré une augmentation des prestations fournies par des tiers.

Les charges de véhicules se sont accrues avant tout en raison de la location de locomotives diesel à des tiers pour assurer les transports de marchandises en Allemagne. Cette augmentation s'explique également par le fait que le décompte des voitures est désormais entièrement comptabilisé à la valeur brute. En contrepartie, les produits résultant de la location ont aussi augmenté (voir remarque 4).

La diminution des quantités d'énergie achetée, résultat de l'aliénation des participations dans les compagnies d'électricité, s'est traduite par un repli des charges d'énergie. En contrepartie, les ventes d'énergie ont aussi baissé (voir remarque 4).

La valeur comptable résiduelle issue de l'aliénation d'actifs immobilisés figurant à présent dans les amortissements, les autres charges d'exploitation se sont contractées de 74,8 millions de francs (voir remarque 12).

Les charges comptabilisées dans la réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires sont principalement liées aux dispositions appliquées aux entreprises de transports publics. En lieu et place d'une réduction de la TVA déductible proportionnelle à la composition du chiffre d'affaires global, la SA CFF applique une réduction représentant 2,7% des indemnités compensatoires encaissées. Etant donné que les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, cette réglementation est sans incidence sur le compte de résultat.

12 Amortissements

M CHF	2002	2001
Amortissements sur immobilisations financières	11,6	8,7
Amortissements sur immobilisations corporelles	1 034,4	987,4
Amortissements sur immobilisations incorporelles	58,9	6,6
Amortissement sur les valeurs comptables résiduelles	74,8	0,0
Amortissements	1 179,7	1 002,7

Les dépréciations sur participations comprennent en particulier le relèvement de 9,5 millions de francs de la correction de valeur sur les prêts accordés aux coopératives d'habitation des cheminots.

L'augmentation des amortissements sur immobilisations corporelles reflète la progression des immobilisations corporelles induite par les investissements réalisés dans Rail 2000 et dans le nouveau matériel roulant.

Pendant l'exercice sous revue, les logiciels ont été transférés des immobilisations corporelles aux immobilisations incorporelles, entraînant un accroissement notable des amortissements sur immobilisations incorporelles.

En 2001, l'amortissement sur les valeurs comptables résiduelles issues de l'aliénation d'actifs immobilisés était comptabilisé dans les autres charges d'exploitation (voir remarque 11).

13 Charges d'investissement non activées

L'accroissement des charges d'investissement non activées traduit l'accélération de la procédure de décompte final des projets achevés.

14 Engagements de prévoyance RPC 16

La provision RPC 16 a dû être augmentée de 183 millions de francs en raison du découvert de la Caisse de pensions, induit par la morosité des marchés financiers (voir explications à la remarque 34, paragraphe «Prévoyance professionnelle»).

15 Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés

Ces bénéfices sont issus de l'aliénation de participations, en particulier d'une nouvelle tranche de la participation dans TDC Switzerland AG, et de la vente d'immobilisations corporelles.

16 Produits exceptionnels

M CHF	2002	2001
Dissolution de la provision pour joint-venture	0,0	101,0
Assainissement du domaine de l'énergie – abandon de créance par la Confédération	0,0	1 199,7
Autres produits exceptionnels	23,6	82,7
Produits exceptionnels	23,6	1 383,4

Les autres produits exceptionnels englobent la dissolution de provisions constituées durant les périodes antérieures et devenues inutiles.

17 Charges exceptionnelles

M CHF	2002	2001
Assainissement du secteur de l'énergie (amortissements, constitution d'une provision)	0,0	1 199,7
Autres charges exceptionnelles	6,5	103,0
Charges exceptionnelles	6,5	1 302,7

Les charges exceptionnelles élevées de l'exercice précédent, dues au report des coûts liés à l'assainissement du secteur de l'énergie depuis le bilan d'ouverture, étaient compensées par un produit exceptionnel de même ampleur, annulant ainsi leur incidence sur le compte de résultat.

18 Chance

Le projet Chance a été lancé afin de réintégrer le personnel dont le poste a été supprimé dans le cadre de mesures de rationalisation ou de restructuration. La baisse de ces charges s'explique par la diminution du nombre de personnes concernées.

19 Produits financiers

M CHF	2002	2001
Tiers	85,7	69,8
Sociétés associées	5,7	18,9
Actionnaire	3,0	13,9
Produits financiers et produits des participations d'autres participations	5,2	3,1
Ajustement de la valeur comptable des participations dans les sociétés associées	9,9	12,0
Autres produits financiers	30,3	25,6
Produits financiers	139,8	143,3

20 Charges financières

M CHF	2002	2001
Tiers	189,8	168,8
Ajustement de la valeur comptable des participations dans les sociétés associées	8,4	0,7
Actionnaire	51,6	95,9
Autres charges financières	24,2	13,5
Charges financières	274,0	278,9

Les charges financières pour financement par des tiers comprennent principalement le service des dettes envers EUROFIMA.

21 Charges d'impôts

M CHF	2002	2001
Impôts courants sur les bénéfices et le capital	3,1	2,1
Impôts latents sur les bénéfices	0,2	0,0
Charges d'impôts	3,3	2,1

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la SA CFF est exonérée d'impôts. Les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient une participation sont en partie soumises à l'impôt.

22 Liquidités

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Caisse	39,1	35,9
Poste	67,3	41,9
Banques	835,1	407,3
Dépôts à terme	18,2	221,0
Comptes d'attente	4,1	-39,7
Liquidités	963,8	666,4

Conformément aux dispositions actuelles de la loi sur les finances de la Confédération, la SA CFF exécute une grande partie de son trafic des paiements par le biais de l'Administration fédérale des finances (AFF). Les avoirs en comptes courants de 608,2 millions de francs détenus auprès de l'AFF au jour d'établissement du bilan (2001: 20,4 millions de francs) sont comptabilisés sous le poste Banques. La hausse se justifie principalement par le placement de fonds provenant de nouveaux leasings. Fin 2002, la SA CFF n'avait pas de dépôts à terme auprès de l'AFF (2001: 150 millions de francs).

20

23 Créances résultant de ventes et de prestations de services

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
– envers des tiers	557,6	706,2
– envers des participations non consolidées	20,1	39,1
Corrections de valeur	-32,0	-55,5
Créances résultant de ventes et de prestations de services	545,7	689,8

La diminution des créances résultant de ventes et de prestations de services envers des tiers reflète l'intensification de la gestion des débiteurs.

24 Autres créances

Les autres créances englobent pour l'essentiel des avoirs de la TVA déductible et de l'impôt anticipé.

25 Stocks et travaux en cours

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Stocks	429,2	371,6
Travaux en cours	24,7	24,7
Corrections de valeur	-195,8	-187,2
Stocks et travaux en cours	258,1	209,1

Les stocks ont augmenté principalement sous l'effet de l'accroissement de la production de stocks destinés à l'entretien du matériel roulant.

Le relèvement des corrections de valeurs est dû aux réévaluations de l'augmentation des stocks.

26 Actifs de régularisation

La diminution des actifs de régularisation est due principalement à la réduction des régularisations pour les décomptes de loyer des immeubles loués (loyers liés au chiffre d'affaires, décomptes de chauffage et de charges, etc.).

27 Immobilisations financières

	Titres à long terme	Participations dans les sociétés associées	Autres participations	Créances à long terme envers des tiers	Créances à long terme envers des participations non consolidées	Créances à long terme envers l'actionnaire	Total
M CHF							
Coût d'acquisition							
Etat au 1.1.2002	533,5	125,6	66,5	601,8	414,9	2 606,8	4 349,1
Fluctuations de valeur	0,0	-5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-5,3
Augmentation	93,3	0,6	9,2	46,4	0,0	0,0	149,5
Diminution	0,0	-25,6	-23,7	-22,2	-365,0	-850,0	-1 286,5
Etat au 31.12.2002	626,8	95,3	52,0	626,0	49,9	1 756,8	3 206,8
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.2002	0,0	-7,3	-7,2	-32,2	0,0	0,0	-46,7
Augmentation	-0,1	-1,1	-0,9	-9,5	0,0	0,0	-11,6
Diminution	0,0	0,3	1,4	0,0	0,0	0,0	1,7
Etat au 31.12.2002	-0,1	-8,1	-6,7	-41,7	0,0	0,0	-56,5
Valeur comptable nette							
au 31.12.2002	626,7	87,2	45,3	584,3	49,9	1 756,8	3 150,3

L'augmentation enregistrée dans les titres à long terme est due au réinvestissement du produit des titres, en rapport avec des contrats de leasing financier. Ces positions sont compensées par des valeurs correspondantes inscrites au passif.

La diminution des participations dans les sociétés associées est due à l'aliénation des participations dans la compagnie d'électricité ENAG ainsi que dans les ports francs de Zurich et de Bâle.

La diminution des autres participations découle essentiellement de la vente d'une partie de la participation dans TDC Switzerland AG.

Le repli des créances à long terme envers des sociétés associées traduit la disparition du prêt accordé à ENAG, du fait de la vente de la participation.

En raison des modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement du découvert de la Caisse de pensions des CFF, les créances à long terme envers l'actionnaire ont diminué de 850 millions de francs (voir remarque 36).

28 Immobilisations corporelles et infrastructures en construction

M CHF	Véhicules (contrats de leasing compris)	Infrastructure/ Superstructure/ Technique ferroviaire	Autres immo- bilisations corporelles	Terrains	Bâtiments	Total immobili- sations corporelles	Infrastruc- tures en construction et acomptes	Total
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.2002	10 220,5	11 255,8	4 788,7	1 448,2	3 354,4	31 067,6	6 685,4	37 753,0
Investissements	106,2	31,1	17,8	21,6	2,7	179,4	2 832,3	3 011,7
Modification du périmètre de consolidation	10,7	5,2	14,2	0,0	13,5	43,6	0,3	43,9
Transferts des infrastructures en construction vers les immobilisations corporelles	432,5	936,0	218,5	5,8	104,5	1 697,3	-1 697,3	0,0
Créance d'investissement	-1,0	-76,4	-14,6	0,0	-7,9	-99,9	0,0	-99,9
Diminution des immobilisations	-168,4	-330,8	-321,5	-13,1	-78,4	-912,2	-446,9	-1 359,1
Transferts	0,0	58,7	-272,9	0,0	0,0	-214,2	-14,1	-228,3
Etat au 31.12.2002	10 600,5	11 879,6	4 430,2	1 462,5	3 388,8	31 761,6	7 359,6	39 121,2
dont contrats de leasing	1 992,1					1 992,1		1 992,1
Amortissements cumulés								
Etat au 1.1.2002	-6 098,4	-3 867,6	-3 260,6	-22,2	-1 520,7	-14 769,5	-1 043,9	-15 813,4
Modification du périmètre de consolidation	-4,5	-1,4	-10,2	0,0	0,0	-16,1	0,0	-16,1
Augmentation	-344,8	-358,9	-117,9	0,0	-58,7	-880,3	-154,1	-1 034,4
Diminution	163,0	277,5	284,7	0,3	58,7	784,2	52,4	836,6
Transferts	0,0	-58,7	120,3	0,0	0,0	61,6	0,0	61,6
Etat au 31.12.2002	-6 284,7	-4 009,1	-2 983,7	-21,9	-1 520,7	-14 820,1	-1 145,6	-15 965,7
dont contrats de leasing	-587,6					-587,6		-587,6
Valeur comptable								
nette au 31.12.2002	4 315,8	7 870,5	1 446,5	1 440,6	1 868,1	16 941,5	6 214,0	23 155,5
dont contrats de leasing	1 404,5					1 404,5		1 404,5

L'accroissement des immobilisations corporelles est dû principalement à la progression du projet Rail 2000 et à l'acquisition de nouveau matériel roulant.

Les autres immobilisations corporelles englobent l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation.

29 Immobilisations incorporelles

M CHF	Goodwill	Droits	Logiciels	Total
Coût d'acquisition				
Etat au 1.1.2002	7,5	99,4	0,0	106,9
Augmentation	9,2	5,1	17,1	31,5
Diminution	0,0	-0,9	-19,5	-20,5
Transferts	0,0	14,2	214,2	228,4
Etat au 31.12.2002	16,7	117,8	211,8	346,3
Amortissements cumulés				
Etat au 1.1.2002	-4,7	-18,8	0,0	-23,5
Augmentation	-2,6	-6,3	-50,0	-58,9
Diminution	0,0	0,0	1,4	1,5
Transferts	0,0	0,0	-61,6	-61,6
Etat au 31.12.2002	-7,3	-25,1	-110,1	-142,5
Valeur comptable nette au 31.12.2002	9,4	92,7	101,7	203,8

Les logiciels, comptabilisés jusqu'à l'exercice précédent dans les autres immobilisations corporelles, figurent désormais sous les immobilisations incorporelles.

L'augmentation du goodwill résulte pour l'essentiel de l'achat d'une participation dans Passaggio Rail SA, Olten (7,4 millions de francs).

30 Dettes financières à court terme

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes bancaires à court terme	0,3	3,4
Dettes financières envers des tiers	30,8	130,4
Dettes financières à court terme	31,1	133,8

L'emprunt obligataire de 125 millions de francs de Kraftwerk Amsteg AG est arrivé à échéance au printemps 2002. Dans les comptes de l'exercice précédent, il figurait sous les dettes financières à court terme envers des tiers.

31 Dettes résultant d'achats et de prestations de services

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes résultant d'achats et de prestations de services		
- envers des tiers	532,5	615,1
- envers des sociétés ferroviaires	193,4	316,7
- envers des sociétés associées	3,3	0,0
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	729,2	931,8

32 Autres dettes à court terme

Ce poste comporte, entre autres, des dettes liées à la TVA, aux décomptes des assurances sociales et au versement d'acomptes pour les loyers liés au chiffre d'affaires, les loyers et charges locatives.

33 Passifs de régularisation

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Titres de transport	341,4	298,6
Vacances et heures supplémentaires	0,0	177,6
Charges financières	44,2	44,6
Autres	464,1	444,2
Passifs de régularisation	849,7	965,0

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarif et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport individuels.

Les avoirs dus au titre des vacances et des heures supplémentaires sont à présent comptabilisés dans les provisions à court terme.

34 Provisions

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Provisions à court terme	357,5	190,8
Provisions à long terme	2 364,4	2 600,6
Provisions	2 721,9	2 791,4

M CHF	Engagements de prévoyance RPC 16	Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	Atteintes à l'environnement	Assainissement du secteur de l'énergie	Vacances/Heures supplémentaires	Autres provisions	Total
Etat au 1.1.2002	650,0	329,5	104,9	958,3	0,0	748,6	2 791,4
Constitution (nette)	183,0	0,0	0,0	0,0	3,6	155,8	342,4
Elargissement du périmètre de consolidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	1,1
Utilisation	0,0	-88,9	-8,9	-270,6	-5,3	-181,4	-555,1
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	161,1	-19,0	142,1
Etat au 31.12.2002	833,0	240,6	96,0	687,7	159,5	705,1	2 721,9

Les bénéficiaires de rentes de la Caisse de pensions des CFF qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2001 ont droit au même traitement que les bénéficiaires de rente de la Caisse fédérale de pensions. La Caisse de pensions des CFF ne peut compenser le renchérissement que si sa situation financière le permet. En cas d'insuffisance de couverture, il revient à l'employeur de prendre en charge la compensation obligatoire du renchérissement à l'égard des destinataires de la Caisse. Les provisions ont été utilisées à hauteur de 88,9 millions de francs pour l'année 2002.

Les opérations de dépollution se sont poursuivies et 8,9 millions de francs ont été prélevés sur la provision pour financer les mesures prises en 2002.

La provision constituée au titre de la perte de valeur de la participation dans ENAG (courant industriel 50 Hz) a pu être dissoute suite à la liquidation de cette position. La provision constituée pour compenser les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché a également été dissoute. La provision résiduelle de 687,7 millions de francs pour l'assainissement du secteur de l'énergie doit servir à compenser les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché pendant les quelque trente années à venir.

Jusqu'à présent, les avoirs dus au titre des vacances et des heures supplémentaires étaient comptabilisés dans les passifs de régularisation.

Les autres provisions contiennent essentiellement des provisions pour l'entretien du matériel roulant, des provisions d'assurance pour les sinistres, des provisions constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles, des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

Prévoyance professionnelle

La morosité des marchés financiers a conduit à une grave détérioration de la couverture des caisses de pensions. La Caisse de pensions des CFF ne fait pas exception. L'insuffisance de couverture a été calculée au 31 décembre 2002 sur la base de la méthode actuarielle appelée «Projected Unit Credit» (coût unitaire projeté).

L'écart calculé à la date d'établissement du bilan a nécessité le relèvement de la provision RPC 16 de 145 millions de francs. L'augmentation supplémentaire de 38 millions de francs a servi à couvrir le montant passif de 833 millions de francs.

Evolution de la provision pour la prévoyance professionnelle

	Provision RPC 16	Provision à long terme pour la compensation du renchérissement sur les rentes	Provision à court terme pour la compensation du renchérissement sur les rentes	Total
M CHF				
Etat au 1.1.2002	650,0	240,6	88,9	979,5
Versement à la Caisse de pensions	0,0	0,0	-88,9	-88,9
Constitution	183,0	0,0	0,0	183,0
Transfert	0,0	-84,3	84,3	0,0
Etat au 31.12.2002	833,0	156,3	84,3	1 073,6

Pour calculer les engagements de prévoyance selon les RPC 16, il a été tenu compte des paramètres à moyen et long termes suivants:

Paramètres de la provision pour la prévoyance professionnelle

	2002	2001
Taux d'escompte	4,0%	5,0%
Evolution des salaires	2,0%	2,5%
Evolution des rentes jusqu'au 31.12.2005	1,0%	1,75%
Evolution des rentes à partir du 1.1.2006	0,5%	1,0%
Rendement escompté sur la fortune	5,0%	5,0%

Situation financière concernant les engagements de prévoyance

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Fortune de prévoyance	11 092,0	12 634,0
Engagements de prévoyance	-15 499,0	-14 404,0
Insuffisance de couverture	-4 407,0	-1 770,0
Ecart	-3 574,0	-1 088,0
Montant passif au jour d'établissement du bilan	833,0	682,0

Durant l'exercice sous revue, l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions selon les RPC 16 a progressé à 4407 millions de francs. Au 31 décembre 2002, l'écart s'élevait à 3719 millions avant imputation de l'amortissement du montant passif (insuffisance de couverture de 4407 millions moins le montant passif de 688 millions). A la même date, la marge prévue par les RPC 16 atteint 1550 millions de francs, de sorte que l'écart non encore comptabilisé dépasse cette marge de 2169 millions. Ce montant a été réparti sur la durée résiduelle moyenne de service des employés assurés, soit 15 ans, ce qui se traduit par un amortissement annuel de 145 millions de francs.

Charges annuelles nettes liées aux pensions

M CHF	2002	2001
Charges de prévoyance annuelles (service cost)	229,0	328,0
Charges financières liées aux engagements de prévoyance (PBO)	720,0	679,0
Rendement escompté sur la fortune de prévoyance	-632,0	-647,0
Cotisations des salariés	-134,0	-134,0
Amortissement de l'écart	145,0	0,0
Charges annuelles liées aux pensions	328,0	226,0

35 Dettes financières à long terme

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes bancaires	370,0	123,9
Dettes résultant de contrats de leasing	2 527,8	1 888,8
Dettes hypothécaires	58,6	65,6
Emprunts obligataires	300,0	300,0
Caisse du personnel	1 370,3	1 371,7
Dettes financières à long terme	4 626,7	3 750,0

Les dettes bancaires ont augmenté sous l'effet des participations dans Turbo AG et Kraftwerk Amsteg AG.

Un contrat de leasing financier de 550 millions de francs a été conclu pour l'acquisition de nouveaux trains pendulaires. Pour le reste, l'augmentation des dettes résultant de contrats de leasing est due à la capitalisation des charges financières des contrats en cours.

Les emprunts obligataires englobent trois emprunts de Kraftwerk Amsteg AG (voir détails à la remarque 38.6).

La dette envers la Caisse du personnel est constituée d'avoirs d'épargne des collaborateurs actifs et des anciens collaborateurs des CFF.

36 Autres dettes à long terme

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Emprunts à long terme à des tiers	40,4	19,0
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	7 985,3	8 115,3
Autres dettes à long terme	8 025,7	8 134,3

Les dettes envers l'actionnaire (Confédération) se présentent comme suit:

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Prêts à taux variable	1 741,1	1 683,1
Prêt lié au refinancement de la Caisse de pensions des CFF	1 756,8	2 606,8
Prêts à taux fixe du Fonds pour les grands projets ferroviaires	724,0	558,5
Prêts à taux variable du Fonds pour les grands projets ferroviaires	3 763,4	3 266,9
Total	7 985,3	8 115,3

Le prêt lié au refinancement de la Caisse de pensions des CFF a diminué de 850 millions de francs pendant l'exercice sous revue. La créance envers l'actionnaire (Confédération) s'est contractée du même montant, conformément au plan de financement conclu lors de la création de la Caisse de pensions des CFF.

Le projet Rail 2000 est financé par le biais de prêts octroyés par le Fonds pour les grands projets ferroviaires. Les taux de ces prêts varient entre 2,5 et 3,75%.

Endettement net

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes financières à court terme	31,1	133,8
Dettes financières à long terme	4 626,7	3 750,0
Autre dettes à court terme	8 025,8	8 134,3
Total dettes financières	12 683,6	12 018,1
./. Liquidités, titres et placements en valeur mobilières	-1 591,4	-1 201,7
./. Créances envers l'actionnaire concernant la Caisse de pensions	-1 756,8	-2 606,8
Endettement net	9 335,4	8 209,6
Variation par rapport à l'exercice précédent	1 125,8	-869,0

L'augmentation de l'endettement net de 1125,8 millions de francs est due, d'une part, aux fonds levés pour réaliser le projet Rail 2000 et, d'autre part, à l'accroissement des dettes résultant de contrats de leasing pour les nouveaux trains pendulaires. A cet égard, les ressources provenant du leasing sont encore comptabilisées en grande partie dans les liquidités et n'influencent la variation de l'endettement net que de manière marginale. L'endettement net s'est également accru en raison de l'augmentation des dettes bancaires à long terme contractées par les sociétés en participation consolidées que sont Turbo AG et Kraftwerk Amsteg AG.

37 Capitaux propres

M CHF	Capital-actions	Réserves provenant de primes/agios	Réserves provenant de bénéfices	Total
Etat au 1.1.2002	9 000,0	2 076,8	568,6	11 645,4
Perte du groupe	0,0	0,0	-12,0	-12,0
Transferts	0,0	-7,7	7,7	0,0
Etat au 31.12.2002	9 000,0	2 069,1	564,4	11 633,5

Le capital-actions est réparti sur 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de 50 francs chacune.

Conformément à l'art. 64 de la loi fédérale sur les chemins de fer, les réserves provenant de bénéfices englobent une réserve pour couvrir les déficits futurs.

38 Remarques d'ordre juridique

(Dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

38.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Cautionnements et garanties	113,2	127,4
Clauses de responsabilité statutaires	138,7	138,7
Obligations irrévocables d'achat et de financement	13,8	0,9
Engagements résultant du capital social non libéré	104,1	147,3
Total	369,8	414,3

Le groupe CFF a également des participations dans quelques sociétés simples à responsabilité solidaire. Il s'agit pour l'essentiel de communautés tarifaires et d'associations analogues ainsi que de partenariats et de communautés de travail mis sur pied pour réaliser des projets limités dans le temps.

38.2 Actifs mis en gage

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Valeur comptable des actifs mis en gage	118,4	89,3
Total	118,4	89,3

38.3 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

38.4 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Dettes à court terme	0,4	0,6
Dettes à long terme	0,4	0,4
Total	0,8	1,0

38.5 Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
Total	72,6	67,1

38.6 Emprunts obligataires

M CHF	31.12.2002	31.12.2001
3,500% Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 2000 à 2002	0,0	125,0
4,375% Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 1996 à 2006	150,0	150,0
3,500% Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 1998 à 2007	50,0	50,0
3,750% Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 2001 à 2009	100,0	100,0
Total	300,0	425,0

39 Parties liées

La Confédération détient la totalité des actions de la SA CFF. Durant l'exercice sous revue, l'actionnaire a versé à la SA CFF des indemnités compensatoires pour un montant de 1706,9 millions de francs. Ce montant est ventilé comme suit:

M. CHF	2002	2001
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	810,0	777,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	494,0	484,0
Participation à raison des avantages ZVV	-30,0	-35,6
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	317,1	324,7
Indemnités compensatoires liées au trafic combiné	110,3	98,3
Contribution liée à la fermeture du tunnel routier du St-Gothard	5,5	0,0
Total	1 706,9	1 648,4

Concernant les dettes envers l'actionnaire (Confédération), nous renvoyons le lecteur à la remarque 36.

Honoraires versés au Conseil d'administration et à la Direction de l'entreprise

Les honoraires suivants ont été versés aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction de l'entreprise:

Milliers de CHF	Part fixe	Part variable	2002 Total	Part fixe	Part variable	2001 Total
Conseil d'administration						
Président	250	0	250	250	0	250
Vice-Président	90	0	90	90	0	90
Membres (7)	420	0	420	420	0	420
Total Conseil d'administration	760	0	760	760	0	760
Direction de la SA CFF						
Président	400	120	520	400	130	530
Membres (5)	1 700	734	2 434	1 700	738	2 438
Total Direction de l'entreprise	2 100	854	2 954	2 100	868	2 968

Des honoraires variables pour un montant de 213 000 francs figuraient dans le rapport 2001 au titre d'honoraires fixes. Cela a été rectifié dans la présente annexe.

Il n'existe ni plan de participation en actions ni plan d'options. Aucun prêt n'a été octroyé aux membres du Conseil d'administration ni aux membres de la Direction du groupe.

40 Instruments financiers

Différents contrats à terme d'une contre-valeur de 278,1 millions de francs couvrent les engagements découlant des transactions US-Lease. La valeur de ces placements correspond à celle des engagements couverts.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change étaient couverts par les instruments dérivés suivants:

M CHF	Valeur contractuelles	31.12.2002		Valeur contractuelles	31.12.2001	
		Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative		Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative
Contrats à terme	217,2	0,2	0,4	26,0	0,1	0,3
Total	217,2	0,2	0,4	26,0	0,1	0,3

41 Informations sur les segments

Les informations sur les segments sont ventilées sur quatre segments: voyageurs, marchandises, infrastructure et unités centrales. L'activité commerciale demeurant essentiellement axée sur la Suisse, la répartition géographique des états financiers ne présente pas grand intérêt, raison pour laquelle il y a été renoncé. Les sociétés du groupe figurant dans la liste des participations de la page 38 sont intégrées dans les segments. En outre, le segment marchandises inclut le secteur Entretien du matériel roulant Marchandises, qui fait partie de la SA CFF sur le plan juridique.